



FORMATION DE RECYCLAGE AMIANTE ENCADRANT MIXTE SOUS SECTION IV

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : Savoir travailler dans un milieu amianté, savoir prévenir le risque au sein de son entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION : Conforme au décret du 23 février 2012

MODALITES PEDAGOGIQUES POSSIBLES :

En présentiel, en centre de formation ou en entreprise, en groupe ou individuel.

En classe virtuelle (à distance en Visio conférence), en groupe ou individuel.

En distanciel : Module interactif à réaliser seul en entreprise ou chez soi (assistance téléphonique si besoin)

En multi-modal V1 : En visio conférence avec le formateur puis regroupement en présentiel.

En multi-modal V2 : Module interactif à réaliser seul en entreprise ou chez soi (assistance téléphonique si besoin) puis regroupement en présentiel.

Durée en heures : 7 heures

CONDITIONS D'INSCRIPTION : Pour toutes modalités, maîtriser la langue française. Fournir un certificat d'aptitude au poste.

En classe virtuelle : disposer d'un PC ou tablette et d'une liaison internet. Avoir travaillé ou travailler dans la propriété ou l'alimentaire.

En multi-modal : disposer d'un PC ou tablette et d'une liaison internet.

RESULTAT ATTENDU : Savoir travailler en milieu amianté, prévenir le risque amiante, obtenir la certification SS4

FINANCEMENT POSSIBLE : CPF, fond d'entreprise, OPCA, fond individuel, AIF.

PROGRAMME - ACTION DE FORMATION : aller vers formation en présentiel

FORMACODE 22265

Répertoire spécifique RS1538

RNCP non applicable

Correspondances à faire parvenir au 10 rue des Papèteries 63300 THIERS

FORMATIONS ET CONSEILS. MME MOUNIER BRIGITTE.

SIRET N° 85208572900014. APE 8559A N° D'AGREMENT 84630510763.

Entreprise exonérée de TVA article 261-4-4 du CGI





**PROGRAMME DE FORMATION DE RECYCLAGE AMIANTE ENCADRANT MIXTE SOUS
SECTION IV
PROGRAMME EN PRESENTIEL**

DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
1	Savoir appliquer les exigences réglementaires.
	Définition de l'amiante et effets sur la santé
	Les textes législatifs et leur évolution
	Les règles techniques de mise en œuvre.
	Les acteurs de la prévention et l'évaluation des risques.
2	Savoir organiser la prévention.
	Les maladies professionnelles, rôle du médecin du travail
	Les fiches de poste, fiches d'exposition.
	Réaliser une veille réglementaire.
3	Savoir mettre en œuvre les mesures de prévention.
	Rôle des différents acteurs sur le chantier.
	Les composantes d'un mode opératoire
	EPI et EPC
	Réaliser son intervention.

METHODE PEDAGOGIQUE : Méthode interrogative, explicative et démonstrative reposant sur de nombreux exercices dont 40% de mise en situation.

METHODE D'EVALUATION : Questionnaire réponses ouvertes de 20 minutes. Evaluation pratique d'une heure.

La certification est une attestation de compétence individuelle.

Elle doit être remise (envoyée) directement au stagiaire (décret du 23/02/2012).

L'examen de certification est séquencé de trois domaines de compétences pour lesquelles il faut à minima 50% de réussite.

Le fait d'assister à la formation ne prévaut pas l'obtention de la certification.

Dans le cas d'un échec à un ou plusieurs domaines de compétences, le stagiaire pourra repasser son test à une date ultérieure (avec ou sans formation complémentaire) par le biais d'un test dématérialisé sans coût supplémentaire.

DATE ET SESSIONS DES FORMATION :

A la demande, nous contacter.

Sur sessions programmées, lien Carif ofref.

Correspondances à faire parvenir au 10 rue des Papèteries 63300 THIERS

FORMATIONS ET CONSEILS. MME MOUNIER BRIGITTE.

SIRET N° 85208572900014. APE 8559A N° D'AGREMENT 84630510763.

Entreprise exonérée de TVA article 261-4-4 du CGI

